

COPIE

COURRIER REÇU



30 NOV. 2017

MAIRIE DE STE-MARGUERITE

Madame ou Monsieur le Maire

Direction territoriale  
Grand Est

Saint-Dié des Vosges, le 27 novembre 2017

Agence territoriale  
Vosges-Montagne

Nos réf. : SC/EN/n°254

**OBJET : Aménagements sauvages en forêt communale pour la pratique de VTT de descente ou acrobatique.**

32, route de Bussang  
88200 Remiremont  
Tél. : 03 29 62 44 90  
Fax : 03 29 23 17 15

Madame ou Monsieur le Maire,

Nous souhaitons vous informer par le présent courrier, des risques présentés par le développement de pratiques de VTT de descente et/ou acrobatique en forêt.

Site de Saint Dié  
Service bois  
Service forêt  
28, rue de la Balle  
88100 Saint-Dié-des-Vosges  
Tél. : 03 29 42 16 16  
Fax : 03 29 42 16 26

Ces pratiques utilisent parfois des aménagements ou équipements installés sans accord du propriétaire. (Travaux de terrassement créant des creux et bosses, trempins, palettes, etc...)

Ce type d'activité, présente un caractère accidentogène élevé et s'avère potentiellement très dangereux.

Dès lors que la présence de tels aménagements est portée à votre connaissance et que ces derniers sont susceptibles de constituer un danger, **votre responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident** à défaut d'une action de neutralisation rapide (démontage, ...)

ag.vosges-montagne-ler@onf.fr

Nous vous conseillons de communiquer vers vos administrés (newsletter, bulletin municipal, etc...) sur le caractère illégal et dangereux de cette activité lorsqu'elle ne fait pas l'objet d'une autorisation et d'un encadrement professionnel. Vous pouvez aussi les inviter à vous signaler tout équipement sauvage.

En pareilles circonstances, nous vous invitons à informer sans délai votre correspondant local ONF afin que toute mesure utile de signalement soit prise en urgence.

Enfin, nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans les travaux d'effacement.

Je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Directeur d'Agence,  
Le Responsable du Suivi et  
de l'Application des aménagements

